

-----Original Message-----

De : Matt Grady

Date : 16 février 2012, à 11 h 32

À : Comité législatif responsable du projet de loi C-11

Mesdames, Messieurs,

Mon nom est Matt Grady. Je suis ingénieur en chef et producteur aux EMAC Recording Studios, à London en Ontario, une entreprise qui est en affaires depuis plus de 30 ans. J'ai consacré ma vie professionnelle et une bonne partie de ma vie personnelle à la poursuite de l'excellence en enregistrement sonore et j'ai passé plus de 8 000 heures dans des studios d'enregistrement professionnels. Mes modestes revenus proviennent directement de l'industrie phonographique et me permettent de subvenir aux besoins de ma famille. Pour survivre en tant qu'ingénieur aux enregistrements, je dois attirer de nouveaux clients, inciter les anciens à continuer de faire appel à mes services, livrer un produit qui répond aux normes de qualité les plus élevées de l'industrie et maximiser le potentiel des artistes. Ceux qui travaillent avec moi investissent des milliers de dollars qu'ils ont économisés pour enregistrer leurs pièces, souvent dans l'espoir de vendre suffisamment de copies pour gagner leur vie et poursuivre leur carrière musicale.

La présente pour but d'exprimer mes craintes par rapport à l'avenir de l'industrie de la musique au Canada et de parler du vol que constituent le piratage et l'échange de fichiers en ligne. En raison de l'effet néfaste du piratage en ligne, les artistes avec lesquels je travaille ont peu d'espoir de récupérer l'argent qu'ils investissent en vendant leur musique, que ce soit en ligne ou autrement. Chaque fois qu'un groupe de musiciens avec lequel je travaille devient populaire, ses chansons finissent invariablement par être téléchargées gratuitement, sans leur consentement.

Un argument invoqué couramment contre la loi actuelle présentée dans le projet de loi C-11 est que la situation a changé dans l'industrie et que les groupes doivent donner leurs chansons gratuitement pour livrer concurrence et récupérer la perte de revenus en faisant des concerts et en vendant des produits dérivés. Dans les cas souvent mentionnés de groupes majeurs comme Radiohead et Nine Inch Nails, ces derniers ont essayé la méthode et ils ont constaté, sans l'ombre d'un doute, que ce modèle ne leur permet pas de récupérer et de réinvestir leur argent. Ce sont les artistes qui devraient décider comment leurs œuvres seront distribuées et commercialisées.

Nous avons un bassin incroyable de musiciens talentueux au Canada. Notre gouvernement devrait se faire un devoir de protéger et d'encourager cette ressource afin que cette industrie aux possibilités infinies puisse prospérer. Il faut des lois contraignantes pour protéger les droits bien établis des titulaires de droits d'auteur. L'industrie de la musique fera des pas de géants sur le plan de la création et de la rentabilité si des mesures protectrices justes et équitables sont instaurées pour éviter le téléchargement illégal du travail des artistes.

Personnellement, j'avoue que la polarisation de cet enjeu me dégoûte parfois. Les gens semblent croire que si les lois applicables aux droits d'auteur sur Internet sont modernisées et qu'ils sont tenus de les respecter, ils seront assujettis à un degré injuste de censure, et que le niveau de créativité baissera en raison du manque de matériel inspirant en ligne. Je ne m'adresse évidemment pas aux personnes qui admettent être coupables de piratage et de vol et qui arrivent à se donner bonne conscience, mais bien à ceux qui sont aveuglés par la propagande mise de l'avant par des blogueurs payés par des compagnies qui bénéficient directement du piratage en ligne. Le juste milieu pour moi serait une situation où les artistes seraient protégés contre l'échange gratuit de leurs œuvres sans leur consentement et où les compagnies qui HÉBERGENT le matériel seraient poursuivies et tenues de payer des amendes. Je ne parle pas des personnes qui affichent le matériel ou des consommateurs, mais bien des sites qui tirent des profits directement du travail de quelqu'un d'autre en faisant de la publicité sur leurs sites et qui ne versent pas un sou aux personnes qui ont créé le produit qui leur permet de faire de l'argent.

J'espère sincèrement que ces points seront pris en compte et qu'ils nous permettront de progresser en tant qu'artistes canadiens vers un monde où les œuvres seront disponibles à un prix déterminé par ceux qui les ont créées et les artistes protégés contre la violation de leurs droits.

Matt Grady